

RDD Résidus déchets dangereux

Garage municipal De 9 h à 12 h	75, chemin de La Minerve	Toute l'année	2 ^e samedi de chaque mois
-----------------------------------	-----------------------------	------------------	---

L'accès est gratuit pour les résidents mais vous devrez présenter une pièce d'identité qui confirme votre adresse de résidence dans la municipalité concernée (compte de taxes, facture d'électricité ou permis de conduire)

RELAIS POUR LA VIE,

J'aimerais remercier ceux qui ont participé au souper-spaghetti tenu le 9 mai dernier à la salle communautaire. Ce souper nous a permis de ramasser la somme de 1350 \$ pour notre marche du Relais pour la vie du 22 mai dernier à Mont-Tremblant. Un merci très spécial à nos participants, nos commanditaires et surtout à nos bénévoles. François Perreault et Lorraine Summerside

TOUS ET CELLES DE 14 ANS ET PLUS QUI SONT INTÉRESSÉS(ES) À JOUER À LA BALLE DONNÉE, PEUVENT SE PRÉSENTER AU TERRAIN DE BALLE LUNDI LE 15 JUIN À 19 H. POUR INFORMATION CONTACTER MARIELLE AU 819-274-1213

AVIS PUBLIC

RÉUNION D'INFORMATION À LA DEMANDE DE LA POPULATION DE LA MUNICIPALITÉ DE LA MINERVE

Pour le projet d'embouteillage d'eau et concernant le captage d'eau souterraine
à des fins commerciales.

À la salle communautaire le 13 juin prochain à 9h

Monsieur Gilles Fortin, ingénieur en environnement de la Firme Envir-eau, sera
sur place pour donner toute l'information nécessaire.

**Prochaine assemblée régulière du conseil,
Le 6 juillet prochain à 20 h à la salle communautaire
Louise David pour le conseil municipal**

Bulletin municipal

Site Internet : www.municipalite.laminerve.qc.ca

Courriel : bureau@municipalite.laminerve.qc.ca

Tél.:819-274-2364 fax:819-274-2031

Assemblée extraordinaire du 21 mai et régulière du 1 juin 2009

Volume 20 numéro 6

ADMINISTRATION

Le Conseil a résolu à l'unanimité de faire une demande de financement au programme FCCQ du MAMROT pour les projets de construction de trottoirs et l'installation de lampadaires, pour le projet de construction du nouveau chemin Gougeon et pour le projet de l'asphaltage d'une partie des chemins des Fondateurs, des Grandes-Côtes et des Pionniers.

Le nouveau vérificateur financier pour l'année 2009, est Amyot Gélinas C.A au montant de 7 150 \$, plus les taxes applicables et de 1 250 \$ plus les taxes applicables pour la préparation du rapport financier pour la même année.

Il est résolu à l'unanimité que la municipalité instaure le vote par correspondance sur son territoire, conformément à l'article 659.4 de loi sur les élections et les référendums dans les municipalités. Les électeurs non domiciliés qui désirent se prévaloir de ce droit de vote devront en faire la demande écrite auprès de la municipalité.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

La Municipalité met en vente sur invitation le camion citerne Ford 1989, selon l'appel d'offre à rédiger. Les soumissions devront parvenir au bureau du directeur général au plus tard le 25 juin 2009, à 15 h.

Il y aura signature de contrats de travail entre La Municipalité et le chef pompier André Laramée ainsi qu'avec le responsable des Premiers répondants, Serge Proulx.

Monsieur Riel Demers est engagé à titre de premier répondant pour la municipalité.

TRANSPORT

Et résolu à l'unanimité que le taux d'administration pour le fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques sur le territoire de la Municipalité est de quinze pour cent (15%) des sommes recueillies annuellement.

Un avis de motion pour le règlement 536 concernant l'abolition d'une partie de l'ancien chemin du Lac Chevreuil, a été donné.

Modification du règlement 531 en changeant l'article 2 : le Conseil est autorisé à procéder à l'achat d'un camion 10 roues et d'un équipement à neige pour le Service de la voirie. Les coûts pour ces achats seront de 120 000 \$, plus les taxes applicables, pour le camion et de 45 607 \$, plus les taxes applicables pour l'équipement quatre saisons. Le tout tel que décrit au bordereau de soumission et inclus comme annexe A du présent règlement.

Achat d'un caisson de sécurité (lors des travaux en tranchées) des Équipements NCR Ltée, au montant de 6 900 \$, plus les taxes applicables, transport inclus.

HYGIÈNE DU MILLIEU

Adoption du règlement 526 concernant les nuisances. Cette modification à l'ancien règlement inclus l'ensemble de la réglementation existant et y ajoute la gestion des odeurs, des chiens dangereux, des véhicules usagés (autre que les automobiles) des matériaux du domaine public, de l'affichage, des déchets et des cours d'eau; le tout en complémentarité avec les autres règlements en vigueur.

Engagement de la Municipalité quant à l'usage des installations septiques de la futur station de pompage du 1 rue du Club pour qu'elles ne soient pas utilisées pour le traitement d'eaux usées.

URBANISME

Avis de motion pour le règlement portant le numéro 534 et modifiant le règlement de zonage numéro 380 et ses amendements dans le but de limiter la production et l'élevage des chiens à l'intérieur d'un bâtiment et d'autoriser les chenils uniquement dans la zone AF-65

Avis de motion pour le règlement numéro 535 modifiant le règlement de zonage numéro 380 et ses amendements dans le but de modifier les dispositions relatives aux clôtures, aux revêtements extérieurs et au remplacement de bâtiments dérogatoires.

Demande de dérogation mineure de madame Julie Lévesque et de monsieur Michel Lemaire, 4, chemin des Fondateurs, lot 14E-1-2, rang 06, Canton de La Minerve, pour la construction d'une galerie de 1,22m à 13,88m de ligne naturelle des hautes eaux, a été acceptée.

Monsieur Gilbert D'Astous est nommé au poste numéro 6 du Comité consultatif d'urbanisme, pour un mandat se terminant au 31 décembre 2010.

LOISIRS ET CULTURE

Comme à chaque printemps la Municipalité émet un chèque de 60 \$ à chaque responsable de croix de chemin pour l'achat de fleurs, engrais ou autres.

DIVERS

ATTENTION ATTENTION ATTENTION AMATEURS DE PLEIN AIR,

ATTENTION À LA FORÊT

APPEL À LA PRUDENCE

Durant la période estivale il serait important de surveiller les pictogrammes stylisés d'inflammabilité pour la sécurité de nos forêts. Ces pictogrammes sont situés sur le chemin des Grandes-Côtes aux limites du territoire de La Minerve et sur le chemin de La Minerve. Les permis de brûlage sont obligatoires depuis le 15 mars et ce jusqu'au 30 novembre. Nous vous invitons à la prudence.

ANALYSES D'EAU

Cette année encore il y aura analyse d'eau à la salle communautaire le 1 août 2009 entre 9h et 12 h. Les personnes responsables seront sur place pour distribuer les bouteilles et collecter les bouteilles d'échantillons. Voici les prix qui seront chargés pour les analyses récoltées durant l'avant-midi. Notez que pour des raisons logistiques, nous n'allons accepter que deux modes de paiements, soit les chèques personnels et l'argent comptant. Voici les forfaits qui seront disponibles. À noter que les tarifs sont environ 50 % moins dispendieux qu'au laboratoire:

- ✓ Analyses bactériologiques: 30 \$ taxes incluses(coliformes totaux, coliformes fécaux, streptocoques fécaux, et colonies atypiques).
- ✓ Analyses physio-chimiques : 70 \$ taxes incluses (Alcalinité, chlorures, conductivité, couleur, dureté total, fer, manganèse, pH, turbidité).
- ✓ Combo:1 et 2 : 80 \$

Des bouteilles seront aussi disponibles au bureau municipal.